



Déclaration de la délégation CGT



Sur la participation aux bénéfices.

Historiquement la CGT est contre l'épargne salariale.

Cette position s'explique essentiellement par le fait que pour la CGT, le mode de rémunération qui compte, c'est le salaire, qui doit répondre à deux critères :

- faire face aux besoins humains les plus importants.
- rémunérer une qualification.

Or, malgré une hausse significative des bénéfices depuis plusieurs années, Carrefour a « généreusement » octroyé une augmentation de salaire comprise entre 0.2 % et 0.5 % selon les BU soit un quart de baguette par jour !!!!!

Sans renier sa position sur la question, la CGT a de nouveau proposé de répartir la somme globale de participation de manière uniforme et égalitaire entre tous les salariés, quel que soit leur catégorie et leur niveau hiérarchique. En effet, il est pour la CGT inconcevable que ce qu'autorise la loi ne soit pas mis en œuvre pour permettre à tous de bénéficier des fruits du travail accompli pour obtenir les résultats plus que positifs de Carrefour.

Si la proposition de la CGT avait été soutenue par la majorité des OS, puis retenue dans l'accord final, cela aurait permis à la grande majorité des salariés, et en particulier les salaires les plus modestes, de voir leur prime de participation augmenter très sensiblement sans pour autant créer de malaise chez les salariés les plus aisés.

Cette distribution uniforme, demandée par la CGT, est le moyen le plus équitable de répartir cette prime dite de « participation aux bénéfices », sachant que chacun d'entre nous participe aux résultats de l'entreprise. La différence de rémunération mensuelle entre les différentes catégories de personnel est là pour rétribuer les fonctions et les responsabilités de chacun, il est donc légitime de partager annuellement et à parts égales les fruits de ces résultats.

Les responsabilités managériales de quelques-uns n'ont pas plus d'impact sur les résultats de l'entreprise que les risques, la pénibilité, les contraintes d'horaires, de rythmes de travail ou les responsabilités opérationnelles des autres.

Après avoir divisé par 2 en 2013, passant d'un mois de salaire à même pas un demi-mois, la direction aidée par les syndicats signataires continue leur politique d'austérité en privilégiant les actionnaires au détriment des salariés.

Voilà pourquoi, sans prise en compte de la distribution uniforme de la participation entre tous les salariés et un partage équitable de cette participation, la CGT n'est pas signataire.